

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS ESCALQUENS
MAIRIE ESCALQUENS
15/11/2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne			
SIRACED PC SCPPAT	Mme Maurice Aurore Mme Montoliu Stéphanie		Présente Présente
SDIS	M. Duarté Rémi		Présent
DREAL	M. Directeur adjoint Mme l'inspectrice M. Adjoint au chef UID 31/09		Présent Présente Présent
DIRECCTE			
DDETS 31	M. Deblonde Olivier		Présent
collège collectivités			
Mairie d'Escalquens	Monsieur le Maire M. Benazet Robert	Titulaire Titulaire	Excusé Présent
Mairie de Pompertuzat	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	
Mairie de Belberaud	Monsieur le Maire Son représentant	Titulaire Titulaire	Présent
SICOVAL	Monsieur le Président M. BENSACI	Titulaire Titulaire	Présent
Conseil Départemental 31	Monsieur le Président Mme POUMIROL	Titulaire Titulaire	
collège riverains			
SNCF Mobilité	Claire BOURLET DE LA VALLEE	Titulaire	
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Boris GIRARD	Titulaire Suppléant	
Copropriété de la Grave	Jean-Marc HALLOUARD	Titulaire	
FNE	Alain RIVIERE	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	Jacques FRANCOIS	Titulaire	
collège exploitants			
GACHES CHIMIE	Le représentant de la société GACHES CHIMIE M. le directeur technique M. le responsable de sites Mme l'experte HSE M. l'expert HSE	Titulaire	Excusé Présent Présent Présente Présent
Collège salariés			
GACHES CHIMIE	Le représentant des salariés de la société GACHES CHIMIE	Titulaire	

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS ESCALQUENS
MAIRIE ESCALQUENS
15/11/2022

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la CSS du 26 octobre 2021**
- 2. Bilan des actions et de l'activité par la société Gaches Chimie**
- 3. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées**
- 4. Questions et points divers**

Ouverture de la séance à 14h32 sous la présidence de M. le directeur adjoint de la DREAL.

M. l'adjoint au Maire d'Escalquens est heureux de recevoir cette CSS dans cette salle. Il propose de réaliser un tour de table, et excuse M. le Maire d'Escalquens pour son absence.

M. le directeur adjoint de la DREAL informe que M. le Préfet a demandé de le représenter lors de cette CSS. Il présente l'ordre du jour et demande si celui-ci convient aux participants. Il rappelle que l'état d'esprit de la réunion est d'échanger dans la plus grande transparence, et précise que toutes les questions seront bien accueillies.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 26 octobre 2021

Le compte-rendu de la CSS du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des actions et de l'activité par la société Gaches Chimie

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie présente la société et informe que M. Gaches s'excuse de ne pas être présent aujourd'hui.

Gaches Chimie est une entreprise familiale, avec pour raison d'être « apporter, faciliter et faire accepter des solutions et produits issus des chimies dans le monde industriel ». L'approche globale est une société qui cherche à s'inscrire dans la durée avec une envie de partager un futur commun avec les clients et partenaires.

Le chiffre d'affaires est en croissance. Les capitaux sont détenus par la famille Gaches, avec 400 collaborateurs. La société compte 1000 références, avec un stock important et des transports réalisés en interne.

M. Bensaci demande si les chiffres ont été mis à jour depuis l'envoi des documents.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique, qu'effectivement, quelques chiffres ont été mis à jour, et propose de renvoyer cette nouvelle présentation. Il est à noter deux sites Seveso seuils bas et un site Seveso seuil haut au sein du groupe, dont un troisième en cours de demande d'autorisation.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie présente le bilan des actions et de l'activité :

- Actions liées à la prévention des risques : les 13 et 14 décembre 2021 a eu lieu l'audit de suivi ISO

9001/ISO14001/EN9100/EN9120, aucune non-conformité relevée.

Les points forts sont : le plan de surveillance des équipements annuel et mensuel, une veille réglementaire pro-active avec une relecture avant publication, programme de formation CQP avec une volonté de former des experts dans tous les secteurs en vue d'une augmentation des compétences pour faire des acteurs clés du monde de la chimie. Par le leadership de la direction, une démarche environnementale a été mise en place, à travers le comité de direction annuel aussi bien au service HSE qu'aux directeurs d'activités. Cette démarche est globale et à tous les niveaux. Un calcul a été mis en œuvre sur la compensation des émissions de gaz à effet de serre CO₂, le but étant d'essayer d'engager une baisse des émissions de CO₂ au travers des solutions vendues aux clients, et de tendre vers une compensation ou un équilibre avec les émissions de CO₂ issues de la flotte de camions de l'entreprise. À ce jour, l'entreprise a une volonté de faire un bilan carbone et de l'étudier. Au niveau des opportunités d'amélioration, il a été demandé de mesurer l'efficacité des actions qui ont été menées par l'entreprise, en trouvant des indicateurs adaptés. Pour la partie management, il est demandé un partage d'objectifs par le biais d'outils de management visuels simples et faciles d'accès pour tous, ainsi que la mise en valeur du partenariat GACHES et des parties intéressées pertinentes. Il a été, également, demandé de créer un planning, sur plusieurs années, concernant les tests de situations d'urgence programmées et réalisées sur tous les sites.

Actions liées à la prévention des risques : la visite d'inspection menée par l'inspection des Installations Classées a déjà été présentée l'année dernière. Celle-ci, ayant été réalisée le 21 juin 2021, avait relevé 12 observations. À ce jour, 8 observations sont finalisées et 4 en cours.

La prochaine visite d'inspection est programmée le 13 décembre 2022, avec pour thème les mélanges incompatibles.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique que la société a développé une mesure technique d'identification et d'évitement de mélanges incompatibles, avec un dépôt de brevet sur le sujet. Une visite de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est prévue le mardi suivant la CSS pour auditer cette barrière technique. Un groupe de travail national (administration, industriels concernés et experts techniques) a été mené, avec une volonté d'homogénéisation des préconisations de l'administration sur la validité de certaines barrières techniques. Il précise que ce sujet sera certainement évoqué lors des prochaines CSS.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie présente les actions mises en œuvre et finalisées sur le site afin de répondre à la mise en demeure du 22/06/2018, portant sur le refroidissement des cuves de stockage de solvant en vue de limiter les flux thermiques en cas d'incendie.

La mise en demeure du 25/08/2022 porte sur le report de la révision de l'étude de dangers (EDD). La société a formulé des reports de rendu de cette dernière pour plusieurs raisons qui sont : une charge de travail au niveau réglementaire importante, ainsi qu'au sein des bureaux d'études, très sollicités. Une charge interne importante a été également observée, suite à un changement d'outil interne. L'entreprise travaille sur le sujet, les dernières relectures ont été réalisées. La notice de réexamen a été rendue en juillet 2022, permettant de statuer sur la révision de l'EDD.

M. le directeur adjoint de la DREAL souhaite connaître les principaux arguments qui motivent la révision de l'EDD.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie répond qu'il s'agit d'évolutions réglementaires, de mises à jour d'organisation, mises à jour de scénarios relatifs aux risques de mélanges incompatibles et à la prise en compte des mesures de maîtrise des risques (MMR) associées, au changement de classification de l'acide nitrique.

M. le directeur adjoint de la DREAL demande s'il y a des changements d'éléments techniques en profondeur, ou des modifications de procédé.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie répond par la négative et indique que cela est lié aux modifications réglementaires et aux évolutions des connaissances scientifiques notamment sur les mélanges incompatibles et l'acide nitrique.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie ajoute que la révision a été déclenchée suite à la révision quinquennale demandée à un site Seveso seuil haut.

M. l'adjoint au chef IUD 31/09 des services de la DREAL indique que cela est le principe d'un réexamen quinquennal d'EDD, celui-ci pouvant conduire à la révision d'une EDD suite à des évolutions de scénarios ou de paramètres.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie ajoute que la notice de réexamen a permis de statuer sur la révision.

M. le directeur adjoint de la DREAL demande si la notice a été partagée lors d'une CSS.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie répond par la négative, celle-ci ayant été déposée auprès des autorités en juillet 2022 et continue la présentation :

- Actions liées à la prévention des risques actualité réglementaire : Suite aux textes post Lubrizol, le site va être impacté par les textes spécifiques « entrepôt » et « récipients mobiles de liquides inflammables ».

Elle présente la liste des actions de mise en conformité rendues nécessaires par ces 2 textes avec les échéances associées (entre 2023 et 2026). elle cite l'exemple du passage de contenant fusible à non-fusible. L'entreprise avait déjà amorcé cette démarche. La limite rencontrée jusqu'à présent était le prix, car un contenant non-fusible coûte plus cher qu'un contenant fusible. Les prix pour les clients n'étaient pas acceptables, car les confrères ne présentaient pas forcément ces garanties.

M. le directeur adjoint de la DREAL demande si les petits contenants fonctionnent avec un système de consigne.

M. le responsable de sites Gaches Chimie explique que c'est en fonction de la typologie du client. Les clients de taille réduite (essentiellement du secteur dit « piscine ») ont des contenants perdus. Pour les clients industriels, le contenant est consigné, environ 90% des contenants. Pour exemple, les clients aéronautiques ont des emballages de 500 ml consignés. La gamme de produits allant de 500 ml à 2000 litres.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie explique que des réflexions sont rendues nécessaires sur la stratégie des stocks extérieurs et intérieurs. Actuellement, une réflexion à long terme en interne est réalisée sur l'organisation des stockages, afin que les risques soient contenus dans une zone, sachant que le site compte 8 hectares. Une des questions qui se pose est : les cellules actuelles peuvent-elles répondre aux exigences réglementaires sans engendrer des travaux. Cela demande un temps de réflexion important afin d'être cohérent.

L'analyse des produits de décomposition des fumées est une obligation avec pour échéance 2025.

Quant à la mise en place de système d'extinction automatique en cas d'incendie, la société va devoir monter en puissance sur les sites avec une échéance pour 2026.

Tous ces points vont amener à une mise à jour de la stratégie de lutte contre l'incendie, avec la mise à jour des moyens, des volumes, de la conformité et vérifier que tout cela fonctionne.

La mise à jour du POI se fera à plusieurs endroits, en y intégrant les actions de remise en état et de nettoyage de l'environnement après un accident majeur tel que demandé par le texte Post-Lubrizol. L'échéance est fixée à 2023.

M. le responsable de sites de la Gaches Chimie présente les différentes natures de risque (professionnel, environnemental ..) et les actions de maîtrise des risques menées sur le site :

- Les formations réglementaires et développement des compétences sont fortement orientées vers la maîtrise des équipements présents sur le site, les membres d'équipes d'intervention, ainsi que la santé et sécurité. Le plan de formation est annuel, piloté par la DRH de la société.
- Sur les exercices PPI (Plan Particulier d'Intervention) : un exercice planifié avec le SDIS et réalisé le 25 octobre 2022, avec pour scénario, un incendie d'unecellule , en limite de site avec un gros dégagement de fumées se déplaçant vers Escalquens et Labège.
- Exercices et formations internes : une formation par mois sur la maîtrise de l'emploi des moyens, connaissance risques et dangers. Deux exercices plus conséquents ont été réalisés en septembre 2022. La société a les compétences en interne pour manager et piloter ces formations, l'entreprise fait également appel à une société extérieure.

En premier retour d'expérience de l'exercice PPI, suite aux discussions avec le SDIS, l'organisation du PC exploitant a été modifiée afin d'organiser des espaces de travail pour différentes cellules. La réactivité du personnel d'intervention est notée. Le site compte des moyens conséquents, avec une redondance (tuyaux, lance incendie, borne, PC exploitant). La coopération avec le SDIS a été satisfaisante.

Il explique vouloir insister sur le point « face à un incendie, chaque minute compte ». Il indique le renforcement du binôme au Poste de commandement Opérationnel (PCO) en mairie avec des cartographies, un relais entre le PC exploitant et le niveau au-dessus.

- Accidents et incidents : aucun accident lié à la chimie n'est relevé, 7 accidents liés à la manutention avec 6 accidents sans gravité et 1 accident grave. Il est constaté une augmentation d'accidents liés à la manutention, par rapport aux années précédentes (entorses principalement).

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie présente les points suivants :

- Rejets aqueux : Le suivi et les coûts des quantités rejetées et envoyées en destruction sont relevés. Les solutions mises en place sur le site produisent des rejets plus concentrés. Les stations de récupération de rejets ont été couvertes, permettant de limiter les volumes d'eau de pluie. Les rejets d'oxydants sont en augmentation, liés à l'activité en augmentation et des travaux de rénovation.

Depuis 2019, une augmentation de 11% de citernes dépotées sur le site est constatée, et de 60% de palettes sortant des conditionneuses. Cela explique en partie l'augmentation des rejets.

Tous les rejets issus d'un produit chimique dilués avec de l'eau sont analysés et les caractéristiques vérifiées afin de voir s'il est possible de les réutiliser. Cela permet de récupérer cette eau pour en faire de la matière première. Cette année, 200 GRV (1000 litres) ont été récupérés, contre 39 en 2020.

M. le directeur adjoint de la DREAL demande si les 400 tonnes d'effluents indiquées sur le graphique diffusé sont détruites et demande si, à cela s'ajoutent les 200 tonnes d'effluents recyclés. Il pense qu'il serait intéressant que la société restitue le panorama des filières de façon plus fine afin de constater les marges de progression et demande plus d'informations sur la destruction.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie répond par la positive et explique que les filières de destruction : les oxydants peuvent partir en cimenterie, les rejets acide base ont une concentration qui peut être soit injectée dans des stations d'épuration, soit être incinérée.

M. le directeur adjoint de la DREAL indique qu'il serait intéressant de traiter ce sujet avec plus de finesse.

M. Bensaci souhaite savoir si ce système de caractérisation des rejets aqueux est fait sur le site uniquement et si les filières de destruction se situent uniquement dans le département.

M. le responsable de sites de la Gaches Chimie répond que ce système de caractérisation a été mis en place par le service maintenance dans tous les sites Seveso de la société.

M. l'Experte HSE de la société Gaches chimie ajoute que les filières destruction des rejets aqueux sont situées dans un territoire couvrant le grand sud. compte tenu de la nature des rejets, trop de risques de rejeter en station de compostage sont constatés.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique que les rejets apportent de l'aluminium et du fer, cela n'étant pas compatible avec les stations de compostage. Le travail mené jusqu'à maintenant consiste à séparer, le plus tôt possible, les composants.

M. le directeur adjoint de la DREAL ajoute qu'au vu des chiffres présentés, un tiers des rejets est récupéré.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique que le plus gros impacte carbone porte sur la production du produit chimique. En termes de distribution, l'impact réel est de 5% de la chaîne complète d'un produit chimique. Les 200 GRV récupérés représentent entre 300 et 400 tonnes de CO₂ en moins pour produire des produits chimiques. Si les grands volumes sont comparés, cela fait approximativement la moitié de l'impact carbone des 20 camions qui tournent toute la journée en France.

Il présente les engagements environnementaux, avec le plan de sobriété énergétique : remplacement des éclairages, détection de présence, travaux de toitures froides, installations de panneaux photovoltaïques selon le classement du bâtiment ; sensibilisation aux écogestes avec les températures dans les bureaux et massification des flux sur les tournées avec un remplissage réfléchi des camions et des retours utilisés ; économies d'eau avec un meilleur suivi des consommations grâce à un compteur connecté mis en place sur le site d'Escalquens ; et la réduction de l'impact carbone des produits en cherchant à réduire les périmètres avec la mutualisation des commandes clients, l'augmentation des durées de vie ainsi que l'emballage consigné privilégié. L'entreprise est partie prenante dans ces sujets.

M. le responsable de sites de la Gaches Chimie présente les investissements programmés, avec un plan de modernisation initié par Pierre Gaches depuis 2018 . L'objectif était de moderniser la production. Le plan est glissant sur les années, de 2021 à 2024, avec 4 millions d'euros répartis comme suit : travaux d'amélioration de l'infrastructure ; programme d'entretien des cuves ; amélioration du système de sécurité incendie ; modernisation de la flotte chariot et camion (environ 200 000 euros pour un camion) ; qualité de vie au travail : aspirations efficaces, aide à la manutention pour éviter que les opérateurs portent les charges ; suite aux phases de fortes chaleurs : protection des équipements et humaine. La maîtrise du foncier est menée comprenant une acquisition foncière en lien avec la mairie dans le but d'assurer des distances de sécurité avec le voisinage. Il est à noter que les travaux du passage à niveau, avenue de la gare, sont en cours. Il précise que ces travaux permettent à la société d'avoir moins de passage devant leur entrée et cela est appréciable.

M. l'adjoint au maire d'Escalquens indique que 15 000 camions passaient par cette avenue avant les travaux.

M. le responsable de sites de la Gaches Chimie demande à la mairie un support quant à la signalisation à mettre en place après les travaux.

Mme l'experte HSE de la société Gaches chimie souhaite que la société soit mise au courant des projets à venir dans les zones urbanisables autour du site.

M. l'adjoint au maire d'Escalquens confirme qu'il serait intéressant d'avoir un échange ainsi qu'un retour de la part de la société. Il indique avoir appris un certain nombre de choses lors de cette présentation et demande un glossaire afin de comprendre les acronymes.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie remercie l'assemblée pour l'écoute attentive et demande s'il y a des questions.

Echanges placés en Annexe Confidentielle.

M. Rivière souhaite interviewer les services du SDIS afin de connaître leur ressenti quant aux exercices du PPI et POI.

M. le représentant des services du SDIS indique avoir été présent sur la partie observation PC exploitant, l'exercice PPI s'est bien passé. Le travail mené par l'exploitant est positif. Le site dispose d'équipiers de 1^{er} intervention formés, d'un PC exploitant permettant des réactions immédiates. Ces conditions permettent au SDIS de se mettre directement en action à l'arrivée. En cas d'évènement survenant la nuit, un plan d'établissement répertorié est mis en place, ce qui permet au SDIS d'avoir des éléments sur les produits se trouvant au sein du site. Le retour est très satisfaisant.

M. Rivière souhaite savoir si la nouvelle caserne de Montgiscard permet d'avoir des délais d'intervention plus restreints.

M. le représentant des services du SDIS explique que le centre de premiers appels est à Ramonville. En fonction du sinistre, des moyens complémentaires viendront de différentes casernes.

M. l'adjoint au chef IUD 31/09 des services de la DREAL indique que l'exercice PPI ne porte pas seulement sur la gestion du sinistre mais prend en compte, par exemple le blocage routier, la gestion de la population. Le retour d'expérience n'est pas encore disponible sur cet exercice PPI, car la réunion avec les services de la préfecture qui doit permettre d'établir n'a pas encore eu lieu.

M. le directeur adjoint de la DREAL demande à ce que le retour d'expérience soit mis à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Mme la représentante du SIRACED-PC confirme que cette réunion aura lieu d'ici à la fin de l'année.

M. le directeur adjoint de la DREAL précise que cela permettra de faire un retour d'expérience à froid.

Mme la représentante du SIRACED-PC indique que cet exercice intervenait avant la révision du PPI (Plan Particulier d'Intervention) permettant de mettre en application dans la révision des éléments constatés ou testés.

M. l'adjoint au maire d'Escalquens précise, durant l'exercice PPI du 25 octobre, que le poste de commandement opérationnel PCO a été installé à la salle des fêtes. Il pense que le plan de sauvegarde a été bien conduit. Le débriefing à chaud a été intéressant afin de dégager des améliorations apportées par les différentes personnes présentes.

Mme la représentante du SIRACED-PC indique que cela sera l'objet de la réunion qui sera menée. Les retours de la préfecture sont très positifs.

3. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

Mme l'inspectrice des services de la DREAL présente le bilan de l'action de l'inspection des installations classées, se déroulant avec une première partie sur les visites et une deuxième partie sur les dossiers instruits.

Cette année, la visite d'inspection aura lieu le 13 décembre 2022, avec pour thématique : prévention et maîtrise du risque de mélanges de produits incompatibles (dépotage de produits en cuve, stockage, organisation ou conditionnement de produits). Contrairement aux années précédentes, il n'est pas possible de faire un point détaillé sur le bilan de la visite du fait que celle-ci sera réalisée après la CSS.

Sur la partie instruction, aucune demande de modification des conditions d'exploiter n'a été formulée par l'exploitant.

Le site, relevant du statut Seveso seuil haut, a pour obligation de réviser tous les cinq ans l'étude de dangers (EDD). La notice de réexamen de l'EDD permet d'avoir une synthèse de l'analyse menée, celle-ci a été transmise en juillet 2022. Ce réexamen était attendu pour fin de l'année 2021, l'exploitant a demandé deux demandes de reports. Ces demandes de reports ont été encadrées par arrêté préfectoral de mise en demeure du 25 août 2022. La nouvelle échéance pour la remise de l'EDD révisée était fixée au 30 octobre 2022. Celle-ci sera transmise à l'inspection dans les tous prochains jours par l'exploitant. L'instruction devant démarrer début de l'année 2023, cette étude sera présentée de façon détaillée lors de la prochaine CSS. De plus, il n'y aura pas de suite proposée à cette mise en demeure, du fait qu'il s'agit d'une question de jours.

L'instruction de cette EDD pourra conduire à modifier ou non les données du PPI selon les évolutions apportées. Elle englobera également les deux demandes de mise à jour administrative de classement sollicitées par l'exploitant, avec pour produit de sortie un arrêté préfectoral.

4. Questions et points divers

M. Rivière indique qu'une demande de dérogation d'antériorité avait été formulée quant à l'acide nitrique, et souhaiterait savoir où cela en est.

M. L'adjoint au chef IUD 31/09 des services de la DREAL explique que si une modification de classification d'une substance survient et qu'un site dispose déjà d'une installation existante, l'exploitant n'a pas à demander une autorisation d'exploitation pour cette substance. Il dépose une déclaration d'antériorité et demande à bénéficier du droit d'antériorité.

M. Rivière demande si cette substance sera prise en compte dans l'étude des dangers.

Mme l'inspectrice de la DREAL répond par la positive.

M. Rivière signale ne pas avoir compris à quel niveau les bureaux d'études interviennent dans l'élaboration de la révision de l'EDD.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie indique que les bureaux d'études interviennent à toutes les étapes, et aident aussi bien sur la rédaction, que sur l'aspect technique des modélisations. Ils sont forts de conseils pour des mesures à mettre en place sur le site, suite aux modélisations. Leur rôle est une aide technique, une aide à la rédaction et du conseil sur la totalité du dossier.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie rajoute que les textes réglementaires augmentent considérablement. Pour exemple, en une dizaine d'années, les bureaux d'études ont constaté cinq fois plus de nouveaux textes sortant chaque mois. Les moyens internes de la société ne peuvent pas répondre sur tous ces nouveaux textes. Les bureaux d'études aident dans ces dossiers

avec un aspect technique. Ils s'engagent quant à leurs études sur le nombre de sujets en cours, au vu de la complexité des études.

M. le directeur adjoint de la DREAL indique que la réglementation s'est enrichie suite à l'évènement Lubrizol, et insiste sur le fait que l'étude de dangers n'est pas uniquement un document. L'étude de dangers est une réflexion produite sur l'analyse des situations matérielle, technique et environnementale contextualisées sur site avec un référentiel réglementaire permettant de canaliser le raisonnement. Son intérêt réside dans les axes d'amélioration de la sécurité ainsi mis en évidence.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie ajoute que cela fait partie de leur travail, en recentrant les bureaux d'études sur leur travail. L'analyse, dès le départ, permet de voir à quel niveau se concentrer. Il s'agit d'une mise à jour, en analysant ce qui est dimensionnant.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique que cela est illustré dans le cadre des mélanges incompatibles. Le sujet principal étant le phénomène dangereux, les bureaux d'études généralistes ont des visions simplistes quant à ces sujets, l'exploitant est allé au-delà.

M. le représentant de la mairie d'Escalquens demande à avoir plus d'informations sur les produits incompatibles.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie explique qu'il existe deux grandes familles de produits : minéraux et solvant. Pour les produits solvants, il n'y a pas de problème de compatibilité. Les produits pour lesquels il y a des risques d'incompatibilité sont les produits oxydants avec les produits acides. Sur le site, il y a une gestion différenciée pour les produits d'acide-base reçus d'un côté de l'installation et les produits oxydants d'un autre côté. Par exemple, l'eau de javel lorsqu'elle est mélangée avec un produit acide va générer un gaz, appelé le dichlore, ayant des effets toxiques. Les travaux menés sont intéressants, car ils montrent que les effets toxiques ne sont pas les mêmes selon les mélanges réalisés.

Gaches chimie a pour volonté de participer à ces études, apportant des éclairages pertinents. L'EDD doit être mise à jour en parallèle, mais avec un état des connaissances qui sera obsolète l'année prochaine suite aux résultats de ces études. Il indique être dans les mieux informés sur ce phénomène.

M. le directeur adjoint de la DREAL trouve que le terme « obsolète » est fort, car ce qui fait l'intérêt de l'EDD est l'analyse des dangers. Si l'activité reste inchangée alors les dangers ne changent pas. L'évolution de la réglementation peut amener à paramétrer différemment la toxicité d'un produit, mais fondamentalement l'analyse du danger ne change pas. Il ne veut pas laisser à penser que ces études sont instables et nourrir un doute permanent. Il faut se reposer des questions et réviser les études. Néanmoins l'activité du site est stable sans extension ou demande de modification. Les éléments fondamentaux du site n'ont pas changé.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie ajoute que la nuance porte sur la version 2022 qui ne sera pas représentative des échanges qui se déroulent actuellement au sein du groupe de travail sur les mélanges incompatibles et des conclusions qui seront établies en 2023.

M. Rivière souhaite connaître les éléments du site qui sont concernés suite à l'évènement Lubrizol.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie indique que cela a été décrit lors de sa présentation.

M. Rivière reprend en indiquant que la diapositive présentée décrit les étapes, mais souhaite un calendrier. Dans l'esprit de suggestion d'amélioration, il se dit espérer pour l'année prochaine des échéances plus claires.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique que la majorité des échéances fixées par les textes est pour 2026

M. le directeur adjoint de la DREAL demande qu'un plan d'action soit présenté à la prochaine CSS, en donnant de la visibilité.

M. Rivière conclut être en attente d'un tableau de bord. De plus, il indique avoir retrouvé un arrêté du 24 juillet 2019 et demande si celui-ci est classé.

Mme l'inspectrice répond qu'elle vérifiera et qu'une réponse sera apportée à M. Rivière.

M. l'adjoint au chef IUD 31/09 des services de la DREAL demande si cela été évoqué lors des dernières CSS.

M. Rivière indique ne pas avoir retrouvé d'information quant à ce sujet. Il ajoute avoir compris que depuis le 1 janvier 2022, les rapports d'inspections sont visibles en ligne. En voulant consulter le dernier rapport, il indique ne pas l'avoir trouvé.

Mme l'inspectrice de la DREAL explique que la mise en ligne des rapports de visites concerne celles menées à partir du 1^{er} janvier 2022 ;il n'y a pas d'antériorité sur les visites des années précédentes.

M. le directeur adjoint de la DREAL demande s'il y a des questions.

M. Rivière ajoute avoir vu sur le site internet Géorisques le sigle « IED-non », il souhaite en savoir plus.

M. l'adjoint au chef IUD 31/09 des services de la DREAL indique que cet acronyme est issu de la directive Européenne (dite « IED ») relatives aux installations ayant un impact en termes d'émissions chroniques. Ces installations doivent démontrer qu'elles sont conformes à des standards définis par la commission européenne. Il donne un exemple de sites IDE en hautes Garonne : l'incinérateur d'ordures ménagères de la région toulousaine.

En guise de conclusion, M. le directeur adjoint de la DREAL remercie chacun des participants. Il retient pour l'ordre du jour de la prochaine séance : l'intérêt de revenir sur le retour d'expérience de l'exercice PPI fin 2022, évoquer l'analyse de la DREAL sur l'EDD remise dans les prochains jours, évoquer le plan d'action du site Escalquens post-Lubrizol ainsi que l'intérêt de rentrer plus en finesse sur les filières d'élimination des déchets. Il demande s'il y a des questions.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie indique que l'arrêté du 24 juillet 2019, dont a parlé M. Rivière, était en lien avec l'arrêté complémentaire de 2018 sur lequel l'exploitant devait transmettre à la DREAL des éléments complémentaires sur l'EDD. Ces éléments ont été transmis à la DREAL en octobre ou novembre 2019.

M. l'adjoint au maire d'Escalquens indique avoir appris beaucoup lors de cette CSS.

M. Bensaci ajoute que cela permettra de rassurer la population.

M. l'adjoint au maire d'Escalquens précise vouloir avoir une position de non construction de bâtiments collectifs aux abords de l'entreprise. Par délégation du maire, il a signature de tous les permis de construire. Il explique l'utilité d'une zone de sécurité entre l'entreprise et les habitations que les promoteurs pourraient proposer.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique que M. Gaches rappelle à chaque occasion publique qu'il étudie toute possibilité d'achat.

M. Riviere exprime le souhait que dans le PLU en cours de révisions, des règles soient ajoutées ne permettant pas à Gaches Chimie de construire à proximité.

Levée de la séance à 16h39

Le Directeur Régional Adjoint



François VILLEREZ

ANNEXE CONFIDENTIELLE

M. Rivière se pose des questions de sûreté. Il explique voir l'activité de Gaches chimie depuis le quai de la gare voisine et se demande s'il ne serait pas pertinent de prévoir une occultation visuelle.

M. le responsable de sites de Gaches Chimie répond que commettre un attentat n'est pas si facile que cela en a l'air. Au niveau sûreté sur le site, il faut que cela puisse être réalisable. Le site est à vocation commerçante, avec des clients qui s'y rendent. La totalité du site est grillagée, l'entrée de secours est fermée, l'entrée principale dispose d'un sas et est contrôlée, avec 95% des entrées étant des clients avec un bon de commande. Les emballages vus depuis les quais sont vides. Tous les produits particuliers ne sont pas visibles, étant dans des cellules fermées à clés.

Mme l'Experte HSE de la société Gaches chimie précise que le site dispose d'un système de sûreté.

M. le responsable de sites de Gaches Chimie ajoute que le site est sous caméras, reliées à un système d'alerte, avec du personnel d'astreinte. Il se demande quant à la menace, si le site d'Escalquens est à risque élevé ; sa réponse est non.

M. Rivière indique une augmentation de l'utilisation du mode de transport ferroviaire, et se dit inquiet quant à l'identification de l'activité du site. Il souhaite que cette demande soit prise en considération.

M. le directeur adjoint de la DREAL souligne la pertinence de cette question. Il trouve intéressant d'analyser le sujet. L'occultation comporte du pour et du contre, cela peut notamment susciter de la curiosité. Il pense qu'un échange avec la gendarmerie serait intéressant.

M. le responsable de sites de la Gaches Chimie indique que les échanges avec la gendarmerie sont réalisés régulièrement.

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie explique que la réflexion est notée, méritant d'être menée à son terme avec les services de gendarmerie.

M. l'adjoint au chef IUD 31/09 des services de la DREAL indique la possibilité de flouter le site sur les cartes se trouvant sur internet ; cette action étant à l'initiative de l'exploitant après demande auprès des sites internet

M. le directeur technique et QSE de la société Gaches Chimie indique être utilisateur de ces cartes afin de présenter le site.

Mme la représentante du SIRACED-PC explique qu'il s'agit d'occulter certaines informations sensibles particulières, en prenant l'exemple de la diffusion du PPI qui comprend une annexe où sont regroupées ces informations et dont la diffusion est restreinte. Effectivement, la liste des sites SEVESO par exemple est une information accessible mais les informations précises sur les phénomènes dangereux notamment ne le sont pas. Elle rappelle que la vigilance de chacun compte.

M. Rivière précise que sa remarque est basée sur le risque d'espionnage.

M. le responsable de sites de la Gaches Chimie précise que le personnel est sensibilisé au sujet de confidentialité.